



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°194/2025

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 29 septembre 2025 par Monsieur Pierre-Alain GUILLoux chargé d'affaires de la société SPIE BATIGNOLLES GRAND OUEST pour le dépôt d'une benne à gravats au n°2 Cité du Val Dieu, Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux il y a lieu de réglementer la circulation comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La société SPIE BATIGNOLLES GRAND OUEST est autorisée à occuper le domaine public à partir du mercredi 1^{er} octobre 2025 pour une durée d'environ 1 mois devant le n°2 Cité du Val Dieu pour le dépôt d'une benne à gravats sur la voie publique.

Article 2 : L'accès aux secours ainsi qu'aux logements contigus doit être assuré.

Article 3 : Des barrières de chantier seront mise en place par le demandeur.

Article 4 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société BATIGNOLLES GRAND OUEST et sous sa responsabilité.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 7 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'entreprise BATIGNOLLES GRAND OUEST sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,
Le 30/09/2025

Le Maire,
Jacky GAULLIER

